



Rapport financier 2017 du Département

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Les grandes masses financières 2017	page 4
Les principaux équilibres et ratios financiers illustrés et commentés.....	page 6
Analyse financière des comptes du Département	page 16
Annexes.....	page 21

PREAMBULE

Le budget consolidé du Département de l'Isère comprend :

- **le budget principal (nomenclature M52), objet du présent rapport,**
- des budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (synthèse des comptes en annexe 1):
 - o boutique des musées (nomenclature M52),
 - o laboratoire vétérinaire (nomenclature M52),
 - o réseau Transisère (nomenclature M43, spécifique aux transports),
 - o cuisine centrale, (nomenclature M52),
 - o gestion du parc (nomenclature M52),
 - o aménagement numérique, (nomenclature M4)

Le contexte des départements¹

« En 2017, les compétences exercées par les départements dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires ont été transférées aux Régions. Ces transferts de compétence s'accompagnent d'un transfert de CVAE, en respectant le principe de neutralité budgétaire ; ils se traduisent par une baisse, concentrée sur la section de fonctionnement, des dépenses et des recettes des départements d'environ 1,7Md€. »

En conséquence, entre 2016 et 2017, les dépenses de fonctionnement baissent de -0,2 % et les recettes de fonctionnement diminuent seulement de -0,1 % grâce au dynamisme des droits de mutation (+16,8 %) et malgré une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de -11,3 %. L'épargne brute reste stable à 11,8 %, et la capacité de désendettement s'améliore encore, passant de 5,3 ans en 2015 à 4,2 ans en 2017.

Hors remboursements de la dette, les investissements des départements sont en baisse de -1,1 % par rapport à 2016 (-5,7 % entre 2015 et 2016).

Le taux d'endettement (dette rapportée aux recettes de fonctionnement) atteint 50,0 % en 2017.

Le Département de l'Isère en 2017

⇒ En 2017, les dépenses de fonctionnement du Département diminuent de -2,1 % et les recettes de -4,5 %, ces baisses étant peu significatives en raison de la mise en œuvre des lois Notre et MAPTAM. L'épargne brute enregistre une baisse, et le taux d'épargne brute ressort à 12,6 % (14,7 % en 2016).

⇒ Son niveau d'épargne et sa capacité de recourir à l'emprunt, en raison d'un faible endettement (très bonne capacité de désendettement située à un an seulement), ont permis au Département de l'Isère de mener une politique volontariste en matière d'investissement. Elle se traduit en 2017 par une hausse importante des subventions d'équipement versées aux collectivités et aux tiers (+17,2 %) traduisant la volonté départementale de relance de l'économie par l'investissement sur l'ensemble du territoire.

¹ DGCL – Les finances des collectivités locales en 2018 – juillet 2018

LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2017 DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Les recettes totales du budget principal du Département s'élèvent à 1 398,0 M€ en 2017 pour 1 407,7 M€ de dépenses (hors résultats antérieurs).

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 1 252,3 M€ et les dépenses de fonctionnement à 1 094,5 M€.

L'épargne brute s'établit donc à 157,8 M€, en baisse de -17,9 % par rapport à 2016, du fait d'une diminution de -2,1 % des dépenses et de -4,5 % des recettes, en fonctionnement. Il est à noter que les dépenses sociales augmentent de +1,8 %.

Le Département a réalisé 231,2 M€ de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette. Les dépenses d'équipement direct et indirect s'élèvent à 213,1 M€, dont 111,5 M€ en crédits de paiement sur autorisations de programme (AP). Cette procédure permet à l'Assemblée départementale de délibérer sur des projets réalisables sur plusieurs exercices. Au 31 décembre 2017, les autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 1 365 M€, dont 517 M€ de stock d'AP restant à financer.

L'écart constaté entre les recettes et les dépenses totales, -9,6 M€, impacte le fonds de roulement, celui-ci passant de 79,5 M€ à 69,9 M€ au 31 décembre 2017.

Le Département de l'Isère, qui présente un faible taux d'endettement (15,1 %) par rapport à la moyenne des Départements de la même strate (52,9 %), conserve une situation financière saine.

Définition des concepts financiers

➤ **La section de fonctionnement** enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

➤ **La section d'investissement** retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et peuvent être financées par l'emprunt.

➤ **L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

➤ **L'épargne brute** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

Schématiquement, l'épargne brute d'une collectivité peut être rapprochée de la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

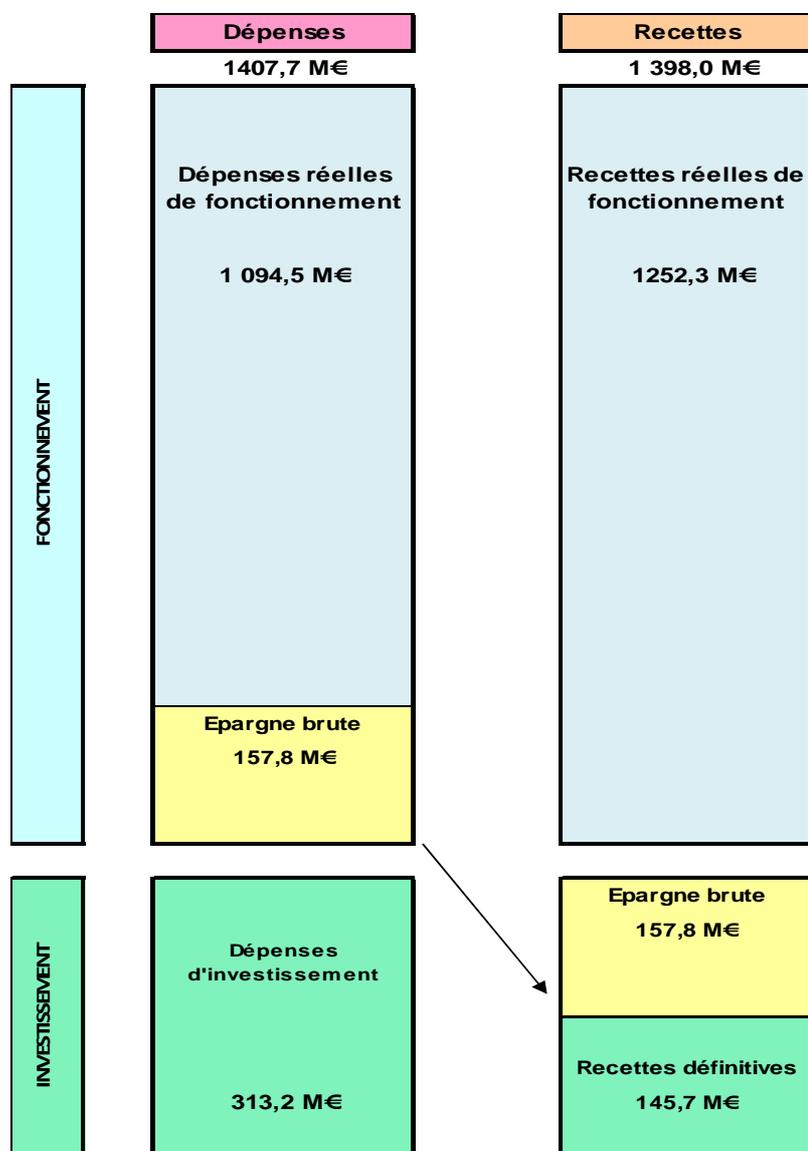
➤ **L'épargne nette** est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

➤ **Le fonds de roulement** au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures.

Au 1^{er} janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

1 - le schéma d'équilibre général pour 2017



(*) hors reprise des résultats antérieurs

Les recettes du budget principal du Département, qui s'élèvent en 2017 à 1 398,0 M€, sont composées à 89,6 % des recettes de fonctionnement (1 252,3 M€).

Les recettes d'investissement atteignent 145,7 M€ et sont constituées essentiellement des participations et subventions reçues (50,4 M€) et par le tirage de l'emprunt (95,0 M€).

Les dépenses totales du Département s'établissent à 1 407,7 M€, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 094,5 M€.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 313,2 M€. Hors remboursement de l'emprunt bancaire, elles s'élèvent à 231,2 M€. Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement direct (57,5 % soit 132,9 M€) et d'aide aux tiers (34,7 %, soit 80,1 M€).

2 - les recettes de fonctionnement en 2017

⇒ Une forte diminution des concours de l'Etat depuis 2014

Depuis 2014, des contraintes ont été exercées sur les ressources des Départements, avec notamment une forte baisse des concours de l'Etat, due principalement au prélèvement au titre du redressement des finances publiques. Entre 2016 et 2017, cette baisse s'élève à -10,9 %. Toutefois, elle a été amortie par la hausse des droits de mutation à titre onéreux (+16,8 %) et par la dynamique de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+2,4 %).

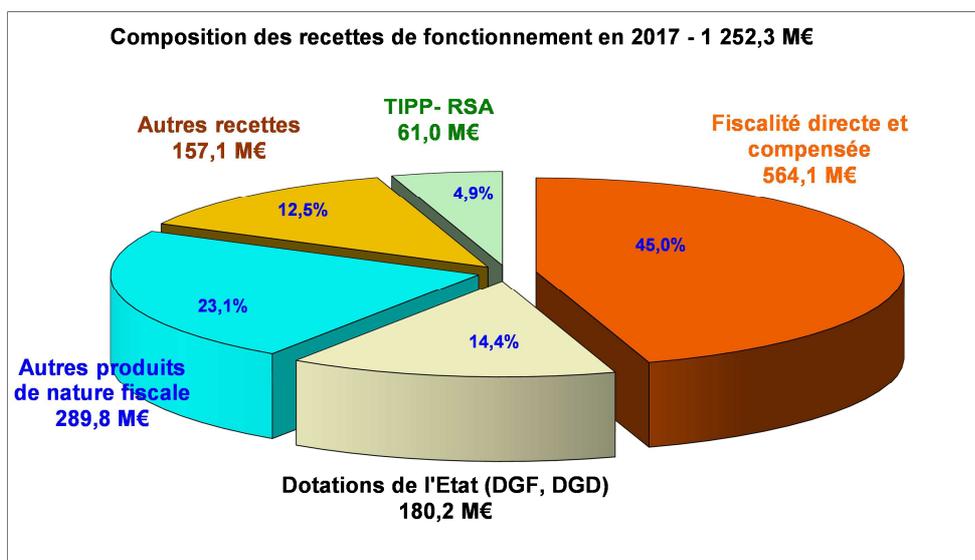
La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat, baisse en 2017 de -11,3 % pour les Départements et de -12,1 % pour l'Isère.

Concernant la fiscalité directe, il est rappelé que, désormais, le pouvoir fiscal du Département s'exerce sur la seule taxe foncière sur les propriétés bâties. Il est à noter qu'une augmentation des taux de +1% (passage de 15,90 % à 16,06 %) par le Département de l'Isère se serait traduite par une recette complémentaire d'environ 2,63 M€ en 2017.

Les autres composantes du « panier fiscal » sont constituées par :

- les impôts économiques : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). En 2017, dans le cadre de la loi Notre, une nouvelle répartition de la CVAE entre les Départements et les Régions, le taux de la masse à répartir revenant aux Départements passe de 48,5 % à 23,5%.
- le reversement d'une part de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- des dotations budgétaires de l'Etat, figées jusqu'en 2016 : une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) viennent assurer, pour chaque Département, la reconstitution du panier de ressources à la valeur 2010. En 2017, la DCRTP, intégrée dans les variables d'ajustement de la loi de finances baisse de 5,1 %.

⇒ Structure des recettes de fonctionnement en 2017



▪ Le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité compensée suite à la réforme de la taxe professionnelle, hors allocations compensatrices, s'élève à 564,2 M€ (-11,3 %) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 264,8 M€ (+1,6 %),
- CVAE : 77,9 M€ (-49,4 % suite au transfert Région – Loi Notre),
- IFR : 11,0 M€ (+1,8 %),
- TSCA : 106,1 M€ (-1,1 %),
- DCRTP : 41,6 M€ (-8,9 %), dotation figée jusqu'en 2016,
- FNGIR : 81,1 M€ (dotation figée)
- Part sur les DMTO reversée par l'Etat : 7,9 M€ (montant figé),
- Frais de gestion de la TFPB : 14,1 M€ (+2,5 %).

La fiscalité directe et compensée représente 45 % des ressources de fonctionnement. La fiscalité directe, sur laquelle peut porter le levier fiscal, représente 1/5ème des recettes de fonctionnement en 2017.

▪ Comparaison des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de l'Isère à d'autres ensembles de Départements :

	Isère	Moyenne des départements "millionnaires"	Moyenne du "D7"	Moyenne des départements Auvergne-Rhône-Alpes
Taux de TFPB 2016	15,90%	17,04%	15,85%	16,98%
Taux de TFPB 2017	15,90%	17,55%	16,03%	17,57%
évolution 2016>2017	0,0%	3,0%	1,2%	3,47%

Le "D7" est un panel de Départements comparables à l'Isère (Alpes-Maritimes, Haute-Garonne, Gironde, Loire-Atlantique, Moselle, Bas-Rhin, Seine-et-Marne).
Les Départements « millionnaires » sont les Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants (chiffres hors Paris et petite couronne).

L'évolution moyenne du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements s'établit à +0,6 % en 2017 après une forte hausse entre 2015 et 2016 (+5,2 %).

Le Département de l'Isère a choisi de maintenir son taux de fiscalité en 2017 à l'instar de 83% des Départements. La hausse moyenne du taux des Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants (hors Paris et petite couronne) est de +0,9 % en 2017.

En 2017, l'Isère présente un taux inférieur au taux moyen constaté (15,90 % contre 16,36 %). Les 3/4 des Départements (Métropole hors Paris) ont un taux plus élevé qu'en Isère, le taux de la taxe foncière s'échelonnant entre 7,08 % et 33,85 %.

Le produit de la TFPB perçu en 2017 s'établit à 264,8 M€ et représente 46,9 % de l'ensemble des ressources de fiscalité directe et compensée. Celles-ci s'élèvent à 564,1 M€, en baisse de 71,5 M€ par rapport à 2016, suite au transfert d'une part de CVAE à la Région, conformément à la loi Notre.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé en loi de finances initiale. La part attribuée aux Départements a de nouveau fortement diminué en 2017 du fait du prélèvement au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Pour l'Isère, ce prélèvement s'est élevé à 23 M€ en 2017. En conséquence, le montant de la DGF 2017 atteint 167,0 M€, soit -12,1 % par rapport à 2016. Entre 2014 et 2017, la perte cumulée représente 74 M€. La dotation globale de décentralisation (DGD), dont le montant est quasiment stable depuis 2008, s'élève à 6,3 M€.

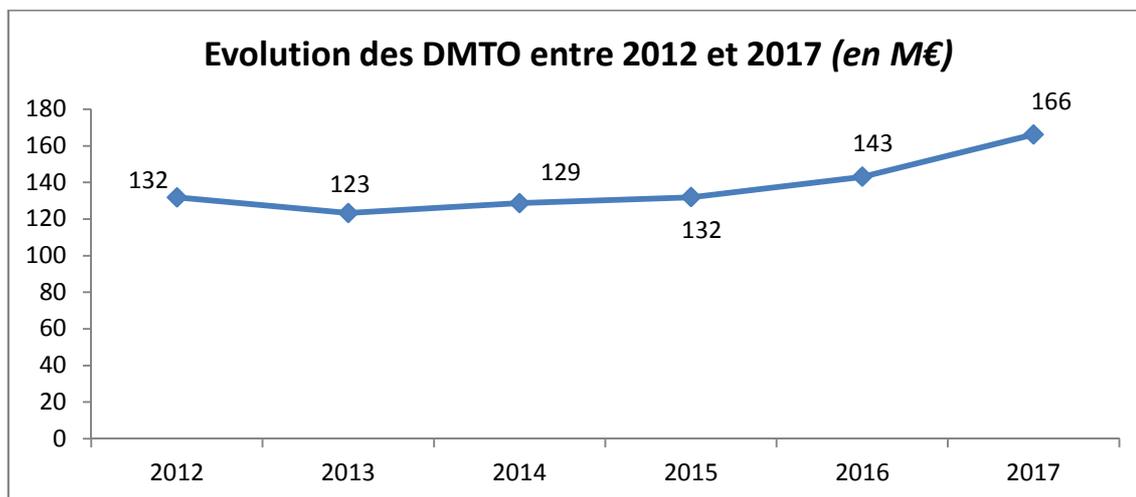
A ces dotations globalisées, s'ajoutent les compensations versées par l'Etat au titre des réformes fiscales visant à alléger la pression fiscale sur les contribuables. Elles s'élèvent en 2017 à 6,9 M€ (-18,3 %).

Des dotations, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ont été créées en 2006 pour compenser les charges financières consécutives à la création dans chaque Département d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et au versement d'une allocation de prestation du handicap (PCH). Elles s'élèvent à 13,2 M€ en 2017. La CNSA verse également une compensation pour l'allocation personnalisée d'autonomie, APA1, et APA2 depuis 2016 dans le cadre de la loi ASV - Adaptation de la société au vieillissement. Le montant s'élève à 38,0 M€.

En complément de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée depuis 2004 au titre des dépenses d'allocation du RSA, un fonds de mobilisation pour l'insertion a été institué en 2006. Son montant s'élève à 6,4 M€ en 2017.

- La fiscalité indirecte constitue une part importante des ressources départementales. Ainsi, en 2017, elle représente 28,0 % des recettes de fonctionnement. Elle se compose essentiellement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et de la TICPE. Ces trois postes représentent à eux seuls 87,9 % de la fiscalité indirecte.

- Les droits de mutation représentent 47,4% de la fiscalité indirecte. La loi de finances pour 2014 a ouvert aux Départements le droit d'augmenter leur taux sur l'assiette des DMTO de 3,8 % à 4,5 %. En 2017, seuls 3 Départements de France métropolitaine ont maintenu leur taux à 3,80 %. Pour l'Isère, qui a maintenu son taux à 3,8 %, le produit de cette taxe augmente de 16,1 % entre 2016 et 2017 (16,8 % en moyenne pour les Départements), pour atteindre 166,2 M€, ce qui représente une hausse de 23,1 M€ sur un an.



- Le Département perçoit une part de la TICPE pour compenser le transfert des dépenses du RSA. La première part de la compensation reste fixe depuis 2004, à hauteur de 51,3 M€ et la deuxième part a été versée à hauteur de 9,7 M€ pour 2017. Ce dispositif est complété par le FMDI (voir ci-dessus).
- Depuis 2005, les Départements disposent de fractions de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), pour couvrir les charges transférées. La TSCA perçue en 2017 s'élève à 69,9 M€ ; elle est complétée, depuis la loi de finances 2008, par une part prélevée sur la TICPE à hauteur de 11,2 M€ pour 2017.
- En 2017, le Département a été bénéficiaire du fonds de péréquation des DMTO, créé en 2011, pour 2,3 M€ (3,4 M€ en 2016), et du fonds de solidarité des DMTO, créé en 2014, pour 7,1 M€ (7,5 M€ en 2016). A noter que le Département est également contributeur au titre de ces deux fonds et également du fonds de péréquation de la CVAE pour un montant total de 19,5 M€, soit un solde négatif de -10,1 M€ (-3.4 M€ en 2016).
- D'autres taxes sont perçues par le Département : taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement, taxe sur les remontées mécaniques. Au total, cette fiscalité représente 2,6 % des recettes de fonctionnement.

3 - la dette propre et la dette garantie

Au 31 décembre 2017, le Département dispose d'un encours de dette propre bancaire de 189,6 M€. La capacité de désendettement de notre collectivité se situe à environ un an (encours de la dette rapporté à l'épargne brute).

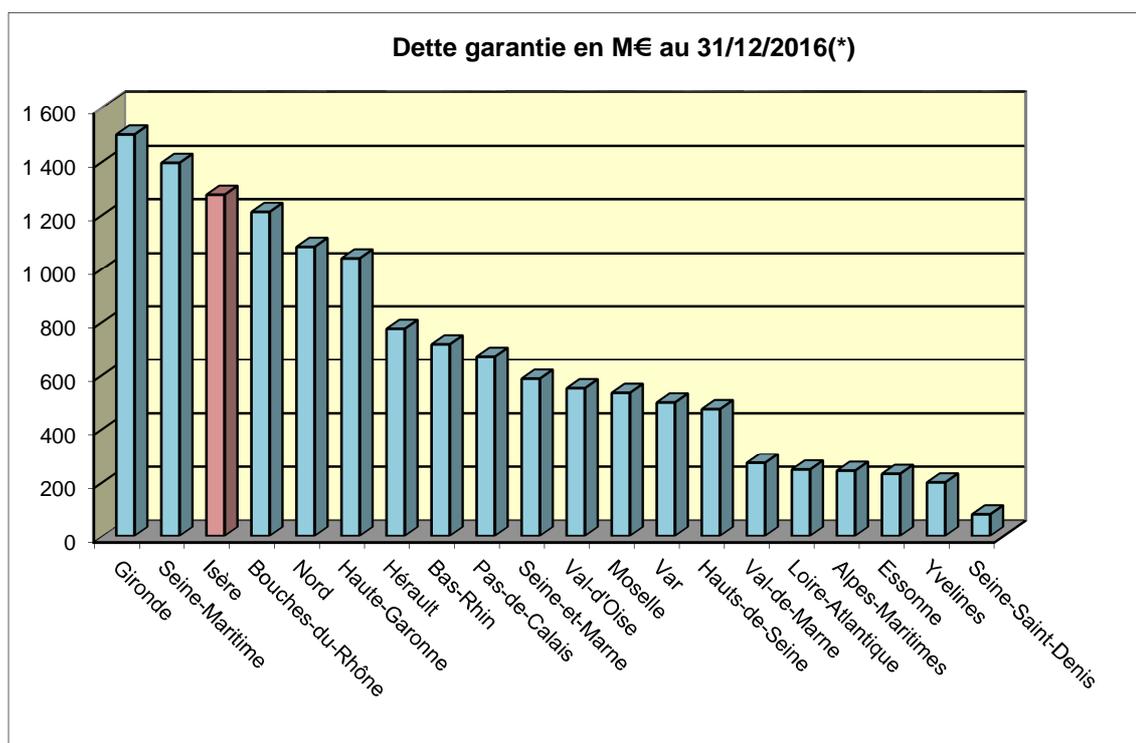
Par ailleurs, l'Isère participe au développement et à l'action d'autres structures par le biais de la garantie d'emprunts.

1 223,2 M€ de capital restant dû étaient ainsi garanti au 31/12/2017 (-3,9 %).

Cet encours est pour 84 % lié au logement social (1 025,1 M€) et réparti à 68,5 % entre les principaux bailleurs sociaux. Ainsi, l'OPAC de l'Isère représentait 346,3 M€ du capital restant dû au 31/12/2017 (soit 28,3 % du total). La Société d'Habitation des Alpes bénéficiait à la même date de 174,8 M€ de dette garantie (soit 14,3 % du total), la Société dauphinoise pour l'habitat de 234,4 M€ (soit 19,2 %), et Actis pour 82,3 M€ (soit 6,7 %).

En 2016, le montant de la dette garantie par l'Isère est de 2 fois supérieur à la moyenne des Départements de taille comparable.

Ainsi, au 31/12/2016^(*), 20 Départements de plus de 1 000 000 d'habitants garantissaient chacun 646 M€ en moyenne, contre 1 273 M€ pour l'Isère.



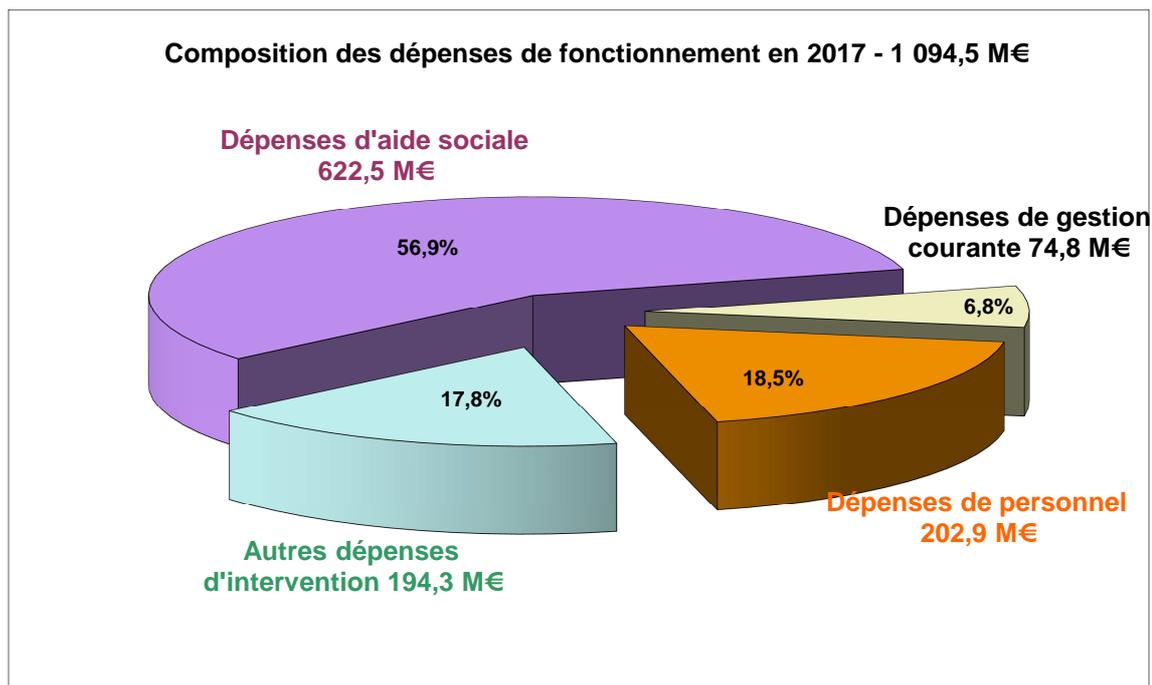
(*) Données 2017 des Départements non disponibles

L'assemblée départementale s'est toutefois fixée comme objectif de réduire progressivement sa dette garantie dans le secteur du logement social (délibération du 15 décembre 2011 et du 17 décembre 2015, modifiant les modalités d'octroi des garanties d'emprunts au logement social et à l'hébergement social). Il est à noter qu'une baisse de la dette garantie est constatée chaque année depuis 2015.

4 - les dépenses de fonctionnement en 2017

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 094,5 M€. Elles diminuent de -2,1 % entre 2016 et 2017.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement départementales diminuent également, notamment suite aux compétences transférées à la Région.



Les dépenses de gestion courante (6,8 % des dépenses) s'établissent à 74,8 M€ et augmentent de +6,4 % par rapport à 2016.

Les dépenses sociales s'élèvent à 622,5 M€ (+1,8 %), hors frais de personnel. Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (57 %). Entre 2016 et 2017, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département a baissé de 2,8 %, et le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 3,0 % (nombre d'allocataires au 31/12/2017).

Il s'agit plus particulièrement de :

- RSA : allocation et insertion	145,2 M€	+0,6 % / 2016
dont 136,9 M€ d'allocation		(+1,7 % par rapport à 2016)
- l'aide à l'enfance :	115,6 M€	-1,5 % / 2016
- l'aide aux handicapés :	165,4 M€	+1,2 % / 2016
- l'aide aux personnes âgées :	184,4 M€	+5,3 % / 2016

Il est à noter que les seules compétences d'allocations individuelles de solidarité transférées au Département par l'Etat représentent une charge nette pour 2017 de l'ordre de 159 M€.

Les frais de personnel s'élèvent à 202,9 M€, soit une hausse de +1,9 %. La masse salariale des assistants familiaux (+2,1%), est liée notamment à la croissance des effectifs dans le cadre de la réforme de l'accueil de l'enfance en danger. Hors assistants familiaux, l'évolution de +1,9 % s'explique principalement par la hausse du point d'indice des fonctionnaires ayant eu un impact plein en 2017. Le poids des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement s'établit à 19,1 % pour l'Isère, il est estimé à 19,9 % en moyenne pour l'ensemble des Départements de la même strate (modalités de calcul DGCL). Toutefois, la comparaison entre collectivités est difficile, en l'absence d'indicateurs sur les choix de gestion, notamment sur l'internalisation de certaines missions.

Les autres dépenses d'intervention baissent de -18,3 % et s'élèvent à 194,3 M€ (17,8 % des dépenses). Elles concernent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La forte diminution de ce secteur de dépenses est liée principalement au transfert de la compétence transport à la Région

5 - les dépenses et recettes d'investissement en 2017

Les dépenses d'investissement de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 313,2 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt, à 231,2 M€ (-4,4 %).

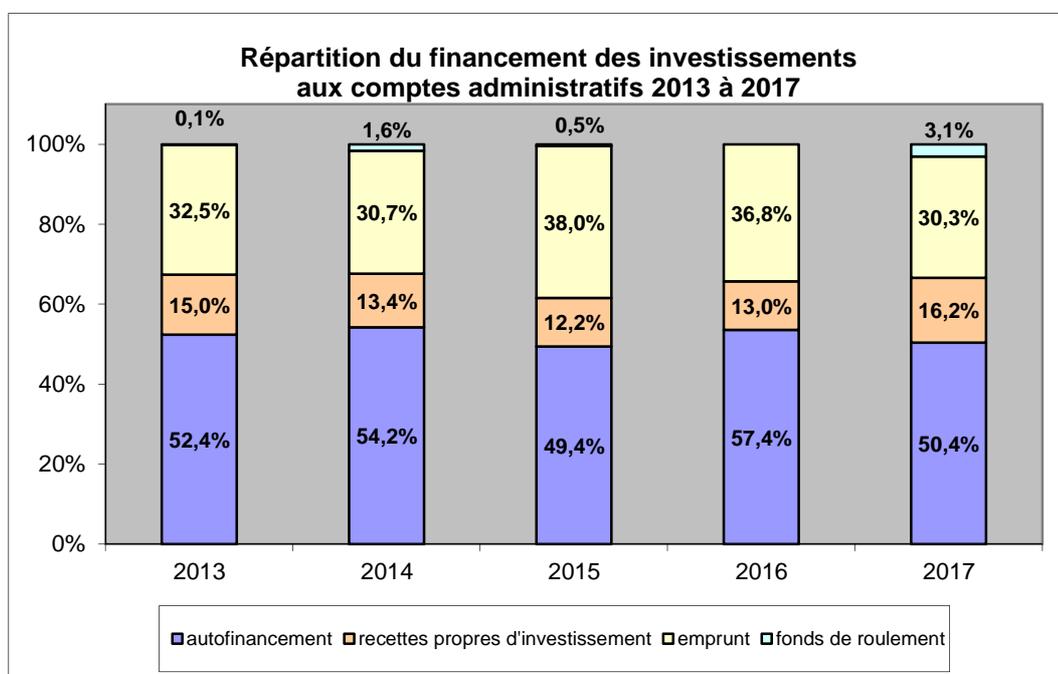
Les dépenses d'équipement direct - c'est-à-dire celles qui enrichissent le patrimoine départemental - atteignent 132,9 M€ (-21,8 %). Elles représentent 57,5 % des dépenses d'investissement hors emprunt.

Les autres dépenses d'investissement, pour 98,3 M€ (+36,8 %) sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (80,1 M€). Les subventions d'équipement aux communes et aux groupements de communes représentent plus de la moitié de ces subventions d'équipement, soit 42,2 M€.

Les ressources définitives d'investissement s'élèvent à 50,7 M€. Elles sont composées principalement de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

L'épargne brute étant de 157,8 M€, les ressources propres, hors emprunt, atteignent donc 208,6 M€ et s'avèrent insuffisantes pour financer les 313,2 M€ de dépenses d'investissement.

Ce besoin de financement est complété par un recours à l'emprunt sur 2017 de 95,0 M€ (dont 45,0 M€ sur OCLT) et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 9,6 M€.



Conclusions

⇒ Une tension forte sur le niveau d'épargne

En fonctionnement, entre 2016 et 2017, les recettes diminuent plus fortement que les dépenses, en conséquence, l'épargne brute, à hauteur de 157,8 M€, baisse de 17,9%.

Il convient de souligner que la structuration de la section de fonctionnement a été fortement modifiée par les transferts de compétence à la Métropole et à la Région, rendant les comparaisons avec les exercices budgétaires précédents assez complexes.

⇒ Une évolution modérée de la dette départementale

Avec un stock de dette qui s'élève à 189,6 M€, l'Isère fait partie des Départements les moins endettés de France : le taux d'endettement moyen des Départements de même strate atteint 52,9 %, contre 15,5% pour l'Isère.

Analyse des comptes du Département

La présente étude a été réalisée à partir des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget principal du Département de 2013 à 2017, et de données nationales issues de la DGCL. Il s'agit d'une approche par compte et non par fonction ou domaine.

Il convient de noter que le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires), qui explique les différences de montants et ratios avec les données du compte administratif.

1 – La situation financière du Département

L'actif du Département s'élève à 6,47 milliards d'euros en valeur brute (amortissements non déduits).

L'actif immobilisé est réparti entre 87 % pour les immobilisations et 13 % pour les subventions d'investissement :

	2013	2014	2015	2016	2017
subventions d'équipement	603 709 537	573 316 293	662 666 958	731 193 015	815 068 951
immobilisations d'investissement	5 279 768 980	5 416 084 938	5 569 045 435	5 880 837 059	5 529 388 177
immobilisations financières	8 016 477	7 808 922	7 707 373	9 810 124	11 776 869
total actif immobilisé	5 891 494 994	5 997 210 153	6 239 419 766	6 621 840 198	6 356 233 997
part des subventions d'équipement	10%	10%	11%	11%	13%
part de l'équipement propre	90%	90%	89%	89%	87%

(*) immobilisations corporelles, incorporelles et opérations pour compte de tiers, hors subventions versées

Le patrimoine de la collectivité baisse de 4,0 % entre 2016 et 2017.

L'amortissement, soit 1,1 Md€, représente 18 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières (0,2 % de l'actif immobilisé), correspondent principalement aux prises de participation du Département dans les sociétés d'économie mixte, comme Territoires 38 et Minatec.

Il ressort de ces éléments que l'ensemble des capitaux permanents est supérieur aux actifs immobilisés ce qui permet de dégager un **fonds de roulement positif**.

	2013	2014	2015	2016	2017
capitaux permanents (a)	5 975 321 181	6 069 683 079	6 308 240 691	6 711 332 210	6 440 654 663
actif immobilisé (b)	5 891 494 993	5 997 210 153	6 239 419 766	6 621 840 197	6 356 233 997
fonds de roulement (a-b)	83 826 188	72 472 926	68 820 925	89 492 013	84 420 666

Le fonds de roulement, qui calcule l'écart entre les capitaux permanents et les immobilisations, mesure l'importance des moyens financiers stables à moyen et long termes pour financer les investissements futurs de l'Isère et pour faire face aux aléas de l'exploitation. Il est à noter que le fonds de roulement diminue de 5,1 M€ entre 2016 et 2017.

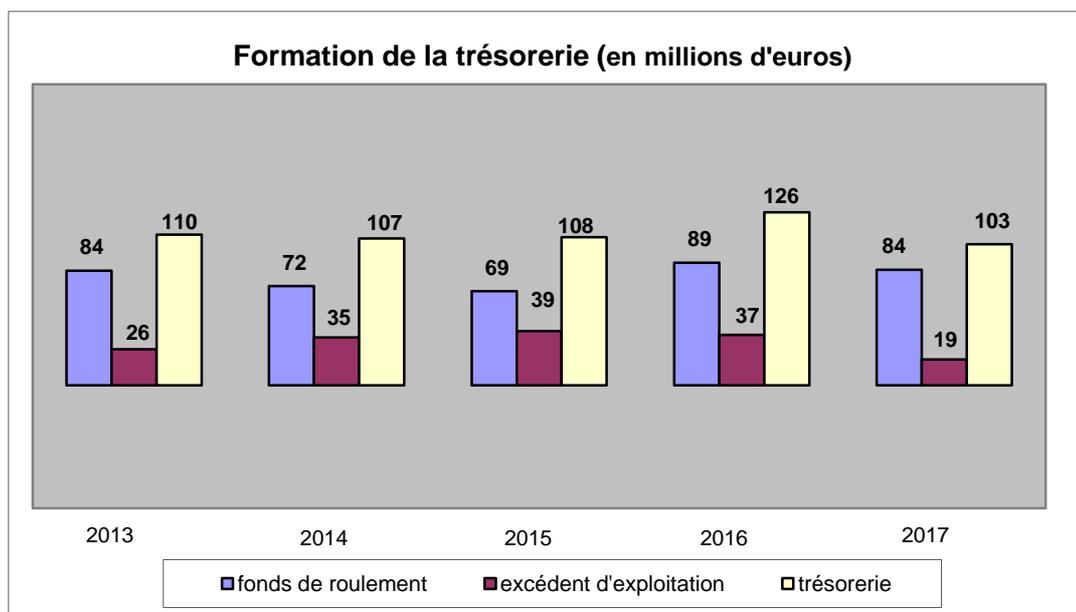
Le besoin en fonds de roulement global² (BFR) traduit le solde entre les créances et les dettes d'exploitation et hors exploitation. Depuis 2006, le besoin en fonds de roulement est négatif : les dettes à court terme sont plus importantes que les créances. Cet **excédent de financement**, qui impacte positivement le niveau de trésorerie de notre collectivité, a diminué de 23,2 M€ entre 2016 et 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
BFR exploitation	- 22 327 828	- 33 396 717	- 32 446 691	- 29 602 139	- 4 868 563
dettes hors exploitation	- 4 190 391	- 1 659 530	- 7 254 690	- 7 388 011	- 13 897 571
créances hors exploitation	228 714	231 696	206 581	121 408	6 945
BFR global	- 26 289 505	- 34 824 551	- 39 494 800	- 36 868 742	- 18 759 189

(*) le besoin en fonds de roulement négatif correspond à un excédent d'exploitation

L'excédent de financement d'exploitation constaté s'ajoute au fonds de roulement pour déterminer la trésorerie³.

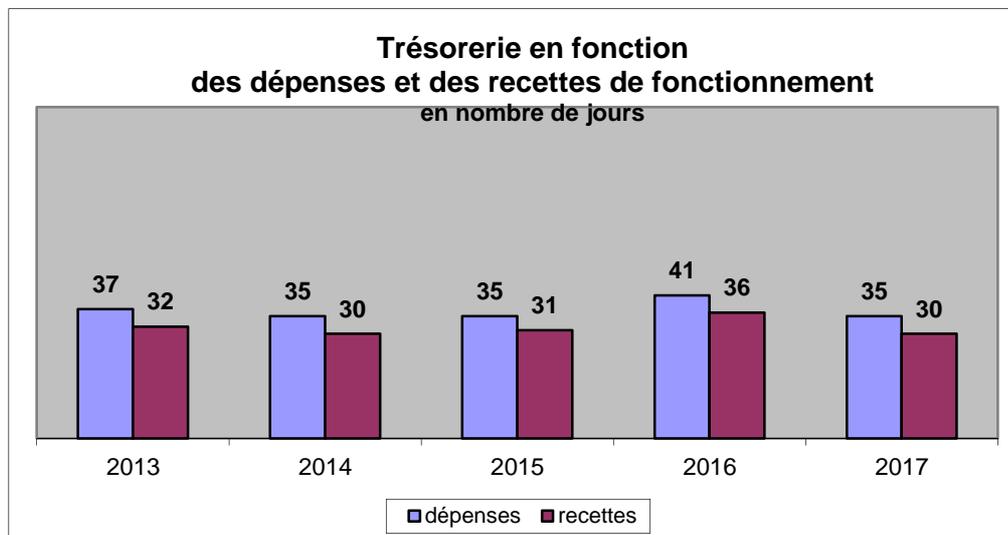
	2013	2014	2015	2016	2017
fonds de roulement	83 826 188	72 472 926	68 820 925	89 492 013	84 420 666
besoin en fonds de roulement	- 26 289 505	- 34 824 551	- 39 494 800	- 36 868 742	- 18 759 189
trésorerie	110 115 693	107 297 477	108 315 725	126 360 755	103 179 855



² le besoin en fonds de roulement traduit le besoin de financement né du cycle d'exploitation

³ trésorerie = fonds de roulement - besoin en fonds de roulement ou + excédent d'exploitation

La trésorerie représente 35 jours de dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2017, soit 6 jours de moins qu'en 2016.



2 – Epargne brute et dépenses d'investissement

L'analyse du fonctionnement par les soldes intermédiaires de gestion permet d'examiner les conditions de formation de l'autofinancement, le financement des investissements et, le cas échéant, le maintien de la solvabilité pour éviter le surendettement.

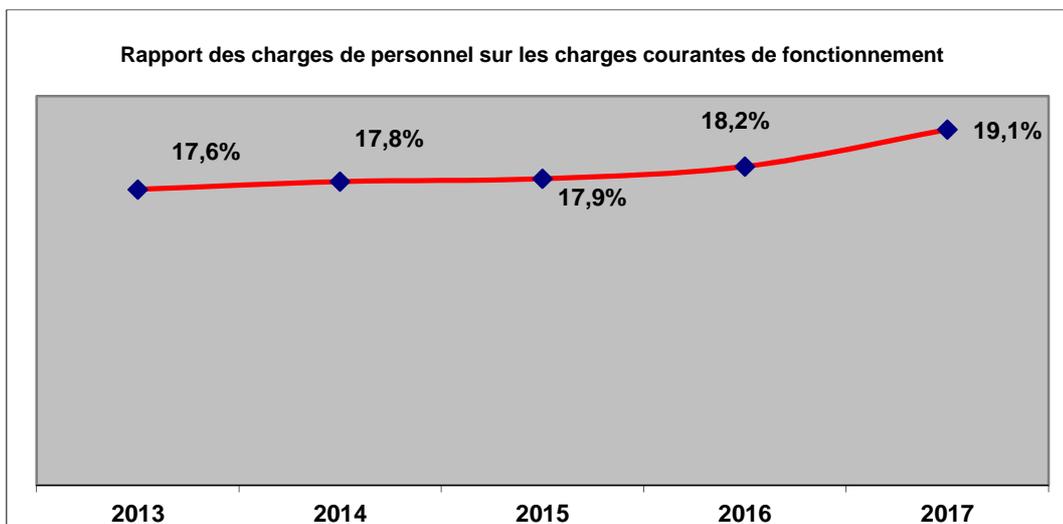
L'épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt. Cette épargne ajoutée aux ressources d'investissement, doit couvrir les emplois d'investissement.

La capacité de financement annuelle est appréciée au travers du taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement). Elle reflète la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur sa section de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute est de 13,1 % pour l'Isère, il s'établirait à 11,8 % pour l'ensemble des Départements (modalités de calcul – DGCL).

Les dépenses d'équipement direct hors avances aux mandataires baissent de -13,2 % et les subventions d'investissement versées augmentent de 17,2 %. Pour compléter l'autofinancement et les ressources d'investissement, un recours à l'emprunt, à hauteur de 95 M€, a été réalisé (-28,2 M€ par rapport à 2016).

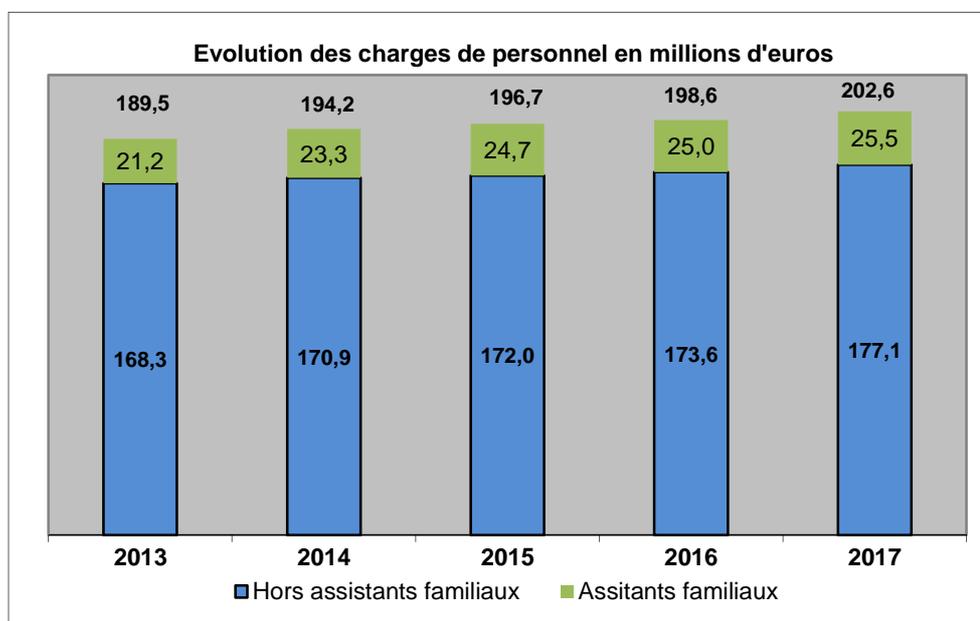
3 – Les frais de personnel rapportés aux charges de fonctionnement

Le ratio des charges de personnel sur le total des charges de fonctionnement s'élève en 2017, à 19,1% pour l'Isère.



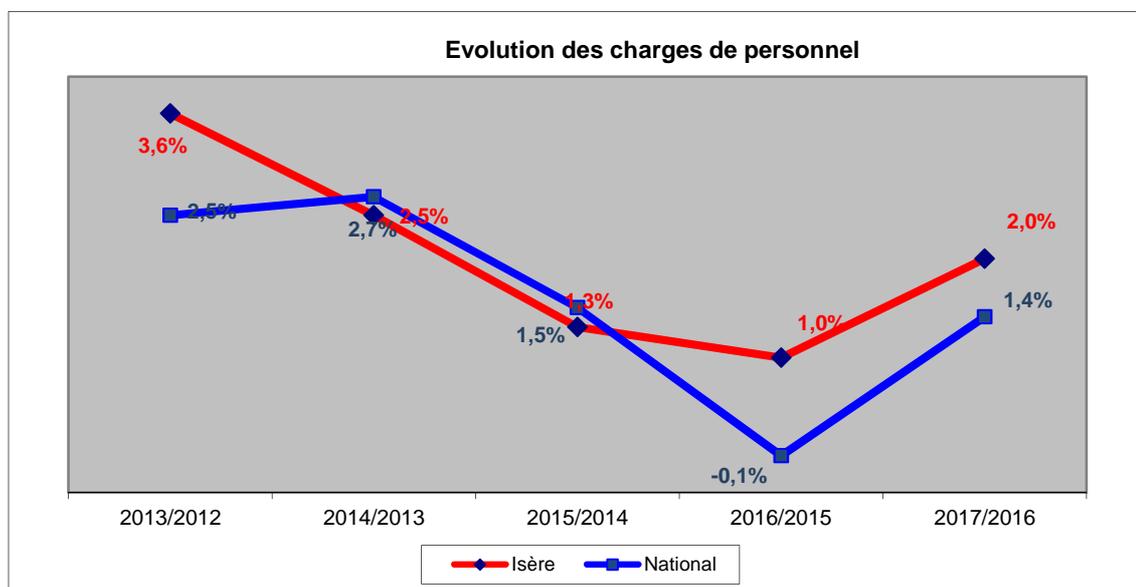
A noter que ce ratio augmente principalement du fait des transferts intervenus à la suite de la mise en œuvre des Lois MAPTAM et Notre, qui induisent une baisse des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel augmentent de 2,0 % en 2017 contre 1,0 % en 2016, 1,3 % en 2015 et 2,5 % en 2014, (hausse importante des effectifs des assistants familiaux, et augmentation des salaires minimaux/points d'indice entre 2013 et 2014 et entre 2016 et 2017).



Sur la période 2013 à 2017, les charges de personnel évoluent de 7 % dont +5 % hors assistants familiaux et +20 % pour les assistants familiaux, en raison de la politique volontariste du Département en faveur du placement en famille d'accueil.

Evolution des charges de personnel du Département de l'Isère par rapport à l'ensemble des Départements :



La comparaison avec l'ensemble des Départements est difficile en l'absence d'indication sur les choix de gestion, notamment sur l'externalisation.

4 – La capacité de financement du Département

Pour les exercices à venir, la tension s'exerce toujours sur la section de fonctionnement et la capacité d'épargne en raison :

- du pacte financier, qui va contraindre les Départements à limiter la hausse de leurs dépenses sur les trois prochains exercices, alors même que le Département n'a pas de prise sur l'évolution d'une part importante de ces dépenses,
- de la demande sociale croissante et en parallèle de l'augmentation toujours plus importante du reste à charge pour les Départements des compétences transférées par l'Etat, qui pèsent sur le niveau des dépenses et sur l'autofinancement,
- des incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale envisagée suite à la suppression de la taxe d'habitation.

ANNEXES

1 - **Le compte administratif consolidé 2017** : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - **Le compte administratif du budget principal 2017**, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissement ou de décaissement effectif.

3 - **Le bilan du compte de gestion du budget principal 2017** : le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - **Les ratios de la loi A.T.R.** : l'article 16 de la loi du 6 février 1992 (article L 3313-1 conjugué à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales) et son décret d'application n° 93-570 du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - **Le tableau général d'équilibre 2013-2017 du budget principal** : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité.

6 – **Les organismes satellites principaux du Département** : illustration graphique sous forme de « galaxie ».

Département de l'Isère - Budget consolidé

1 - Budget consolidé au compte administratif 2017 - hors reprise des résultats antérieurs

Opérations réelles	Budgets Annexes							Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Réseau transisère	Cuisine centrale	Gestion du Parc	Aménagement numérique	Total		
Dépenses de fonctionnement	0,4 M€	2,3 M€	80,1 M€	10,2 M€	10,8 M€	3,4 M€	107,1 M€	1 094,5 M€	1 201,6 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>								10,0 M€	10,0 M€
Recettes de fonctionnement	0,4 M€	2,2 M€	78,7 M€	10,7 M€	14,1 M€	2,4 M€	108,5 M€	1 252,3 M€	1 360,7 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>	0,1 M€	1,6 M€	5,7 M€	1,5 M€	0,0 M€	1,0 M€	10,0 M€		10,0 M€
Dépenses d'investissement	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	1,7 M€	21,2 M€	23,0 M€	313,2 M€	336,1 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>								0,1 M€	0,1 M€
dépenses d'investissement hors emprunt	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	1,7 M€	21,2 M€	23,0 M€	231,2 M€	254,1 M€
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	1,7 M€	18,1 M€	19,9 M€	132,9 M€	152,8 M€
<i>dont subventions versées (204)</i>	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	80,1 M€	80,1 M€
Recettes d'investissement	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	11,2 M€	12,0 M€	239,3 M€	251,3 M€
<i>dont subvention d'équilibre</i>						0,1 M€	0,1 M€		0,1 M€
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,8 M€	11,2 M€	12,0 M€	144,3 M€	145,3 M€
total dépenses	0,4 M€	2,3 M€	80,1 M€	10,2 M€	12,5 M€	24,6 M€	130,1 M€	1 077,7 M€	1 537,7 M€
total recettes	0,4 M€	2,2 M€	78,7 M€	10,7 M€	14,9 M€	13,6 M€	120,4 M€	1 046,6 M€	1 612,0 M€
Résultat avant reprise (recettes - dépenses)	0,0 M€	-0,1 M€	-1,4 M€	0,5 M€	2,4 M€	-11,0 M€	-9,6 M€	83,9 M€	74 M€

Département de l'Isère - Budget principal
2. Balance générale du compte administratif 2017

Dépenses et recettes réelles	Nomenclature comptable	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement							
	Solde d'exécution de la section d'investissement (*)	001	78 478 211,69	0,00	78 478 211,69		
	Revenu minimum d'insertion	010	0,00	0,00			
	Dépenses imprévues (dépenses)	020	0,00	0,00			
	Opération d'ordre entre sections	040	7 439 292,27	101 413 231,98		7 439 292,27	101 413 231,98
	Opérations patrimoniales	041	76 195 936,66	76 195 936,66		76 195 936,66	76 195 936,66
	Dotations, fonds divers et réserves	10	0,00	117 058 977,27	0,00	117 058 977,27	
	Subventions d'investissement	13	0,00	26 532 094,47	0,00	26 532 094,47	
	Emprunts et dettes assimilées	16	97 903 936,62	95 000 003,00	97 903 936,62	95 000 003,00	
	Primes de remboursement des obligations	169	0,00	0,00			
	Différences sur réalisations d'immobilisations	19	0,00	0,00			
	Immobilisations incorporelles	20	4 703 108,52	0,00	4 703 108,52		
	Subventions d'équipement versées	204	80 128 918,83	0,00	80 128 918,83		
	Immobilisations corporelles	21	11 273 313,53	18 840,17	11 273 313,53	18 840,17	
	Immobilisations en cours	23	116 944 798,16	397 258,03	116 944 798,16	397 258,03	
	Autres mises en affectation	24	0,00	0,00			
	Participations et créances rattachées à des	26	0,00	0,00	0,00		
	Autres immobilisations financières	27	2 056 559,89	89 814,99	2 056 559,89	89 814,99	
	Amortissement des immobilisations	28	0,00	0,00			
	Opérations sous mandat - dépense	4581	185 212,21	0,00	185 212,21		
	Opérations sous mandat - recette	4582	0,00	215 135,73		215 135,73	
	Total section d'investissement		475 309 288,38	416 921 292,30	391 674 059,45	239 312 123,66	83 635 228,93
	Section de fonctionnement						
	Charges à caractère général	011	84 664 617,57	0,00	84 664 617,57		
	Charges de personnel et frais assimilés	012	194 783 186,51	0,00	194 783 186,51		
	Atténuations de produits	014	21 392 505,10	0,00	21 392 505,10		
	Revenu minimum d'insertion	015	45 314,96	14 875,90	45 314,96	14 875,90	
	Allocation Personnalisée d'Autonomie	016	125 435 423,99	38 945 588,31	125 435 423,99	38 945 588,31	
	Revenu de solidarité active	017	149 893 445,07	2 007 479,14	149 893 445,07	2 007 479,14	
	Dépenses imprévues	022	0,00	0,00			
	Autres charges de gestion courante	65	503 568 272,60	0,00	503 568 272,60		
	Subventions de fonctionnement	657	0,00	0,00			
	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	673 594,97	0,00	673 594,97		
	Charges financières	66	1 518 805,73	0,00	1 518 805,73		
	Charges exceptionnelles	67	2 818 703,73	0,00	2 818 703,73		
	68 Dotations aux amortissements	68	9 664 011,00	0,00	9 664 011,00		
	Résultat de fonctionnement reporté (*)	002	0,00	64 447 131,99		64 447 131,99	
	Atténuation de charges	013	0,00	320 109,16		320 109,16	
	Revenu minimum d'insertion	015	0,00	0,00			
	Allocation Personnalisée d'Autonomie	016	0,00	0,00			
		017	0,00	0,00			
	Opération d'ordre entre sections	042	101 413 231,98	7 439 292,27		101 413 231,98	7 439 292,27
	Produits des services	70	0,00	22 428 367,26		22 428 367,26	
	Impôts et taxes	73	0,00	456 981 795,69		456 981 795,69	
	Impositions directes	731	0,00	408 477 748,00		408 477 748,00	
	Dotations, subventions et participations	74	0,00	259 565 579,85		259 565 579,85	
	Autres produits de gestion courante	75	0,00	52 229 358,99		52 229 358,99	
	Produits financiers	76	0,00	432 767,21		432 767,21	
	Produits exceptionnels	77	0,00	5 766 590,79		5 766 590,79	
		78	0,00	5 087 822,96		5 087 822,96	
	Total section de fonctionnement		1 195 871 113,21	1 324 144 507,52	1 094 457 881,23	1 316 705 215,25	101 413 231,98
	Total général		1 671 180 401,59	1 741 065 799,82	1 486 131 940,68	1 556 017 338,91	185 048 460,91
	Résultat de clôture		69 885 398,23				

(*) chapitres ne donnant pas lieu à l'émission de titres et de mandats, comptabilisés dans le résultat de clôture

Département de l'Isère

3. Bilan du compte de gestion 2017

Tableau : bilan au 31 décembre 2017

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

Département de l'Isère

	<i>Nomenclature comptable M52</i>	31 décembre 2017
ACTIF		
I Actif immobilisé (actif net)		
Subventions d'équipement versées	204	534 258 514,62
Autres immobilisations incorporelles	20	10 554 635,54
<i>* Immobilisations corporelles</i>		
<i>1) en toute propriété</i>		
Terrains	211 2128	66 564 600,21
Constructions	213	383 328 738,64
Constructions sur sol d'autrui	214	17 298 153,81
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	215	3 638 381 577,74
Œuvres d'art	216	15 039 113,49
Autres immobilisations corporelles	218 2157	15 986 725,65
Immobilisations en cours	23	183 763 095,38
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	248	65 116 793,09
<i>2) reçues par une mise à disposition</i>		
Constructions	217	269 145 343,65
Constructions sur sol d'autrui	214	176 029,50
Réseaux et installations de voirie, rés. divers	21753	23 799 037,89
Autres Immobilisations corporelles	21757 2178	3 240,00
<i>* Immobilisations financières</i>		
Participations et créances rattachées	26	5 524 454,24
Autres titres immobilisés	27	136 425,96
Avances et garanties d'emprunts	2761	
Prêts	2748	1 639 369,14
Autres créances	275 2763	2 976 619,20
Total I		5 233 692 467,75
II Actif circulant		
<i>* Créances</i>		
Redevables et comptes rattachés	41	2 106 217,15
Créances sur Etat et collectivités publiques	44	7 916 540,48
Créances sur les budgets annexes	45	3 582 150,75
Opérations pour le compte de tiers	45	1 670 420,34
Autres créances	46	14 943 417,15
Disponibilités	51 54	103 179 855,54
Total II		133 398 601,41
III Comptes de régularisation		
Primes de remboursement des obligations		
Dépenses à classer ou à régulariser	47	11 716 412,55
Total III		11 716 412,55
Total de l'actif		5 378 807 481,71

Département de l'Isère

	<i>Nomenclature comptable M52</i>	31 décembre 2017
PASSIF		
I Fonds propres		
<i>* Fonds internes</i>		
Dotations	10	2 147 837 272,08
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	1027	93 146 411,06
Réserves	106	2 336 368 279,46
Report à nouveau	110	64 447 131,99
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12	63 826 262,32
Subventions transférables	131	56 469 718,40
Différences sur réalisations d'immobilisations	19	-528 620 351,06
<i>*Autres fonds</i>		
Fonds globalisés	13	628 429 558,66
Subventions non transférables	132	126 157 993,38
Droit du remettant (transferts de compétences)	249	85 514,02
Total I		4 988 147 790,31
II Provisions pour pertes et charges		
Provisions pour risques	15	2 671 256,77
Provisions pour charge	15	10 364 011,00
Total II		13 035 267,77
III Dettes		
<i>* Dettes financières</i>		
Emprunts obligataires	163	
Emprunts des établissements de crédit	164	189 834 822,57
Autres emprunts	165	127 340 936,40
<i>* Dettes diverses</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	40	11 923 494,81
Dettes fiscales et sociales	42 44	168 421,89
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques (opérations particulières)	44	1 444 872,52
Opérations pour le compte de la CE , deniers des pupilles , fonds gérés par le CE	45	
Dettes envers les budgets annexes	45	9 655 219,33
Opérations pour le compte de tiers	45	1 695 123,57
Autres dettes	46	3 833 872,07
Fournisseurs d'immobilisations	404	13 627 184,52
Ordres de paiement		
Total III		359 523 947,68
IV Comptes de régularisation		
Dépenses à l'étranger ou en instance de règlement	47	
Recettes à classer ou à régulariser	47	18 100 475,95
Total IV		18 100 475,95
Total du passif		5 378 807 481,71

4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2017
<i>Population de l'Isère 1 271 938 habitants (population INSEE au 1er janvier 2017)</i>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population Mesure du niveau de service rendu	860 €/hab.
2	Produit des impositions directes / population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	321 €/hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers récurrents	985 €/hab.
4	Dépenses d'équipement brut / population Mesure de l'effort d'équipement	105 €/hab.
4 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population Mesure de l'effort d'équipement	168 €/hab.
5	Encours de dette au 31 décembre / population Mesure de l'ampleur de l'endettement	149 €/hab.
6	Dotations globales de fonctionnement / population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	131 €/hab.
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale,...)	18,54%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	0,88
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	10,63%
10 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	17,03%
11	Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	15,14%

5. Les grandes masses budgétaires et financières 2013-2017

(en millions d'euros courants)

Budget principal

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016>2017
(1) Recettes de fonctionnement	1 267,7	1 302,4	1 300,4	1 310,6	1 252,3	-4,5%
<i>dont imposition directe (chapitre 731)</i>	437,8	454,3	465,7	474,7	408,5	-14,0%
<i>dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO</i>	150,9	148,5	149,9	153,0	147,7	-3,5%
<i>dont dotations de l'Etat (DGF, DGD et compensations fiscales)</i>	258,3	248,5	225,9	204,6	180,2	-11,9%
<i>dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions</i>	50,1	52,5	50,9	48,2	47,4	-1,5%
<i>dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011</i>	123,3	128,7	131,9	143,1	166,2	16,1%
<i>dont TIPP et FMDI (compensation allocation RSA)</i>	67,8	67,1	67,1	67,3	67,4	0,2%
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TIPP (hors fiscalité compensée)</i>	75,9	75,0	77,8	82,7	81,1	-1,8%
<i>dont autres recettes</i>	103,7	127,8	131,0	137,1	153,7	12,1%
(2) Dépenses de gestion	1 094,1	1 122,7	1 125,6	1 117,4	1 092,9	-2,2%
<i>dont personnel</i>	190,1	194,8	197,7	199,1	202,9	1,9%
<i>dont dépenses d'intervention</i>	670,2	685,1	708,2	711,7	741,6	4,2%
<i>dont transports</i>	140,3	137,4	123,3	110,5	40,7	-63,2%
<i>dont autres dépenses</i>	93,5	105,4	96,4	96,0	107,7	12,1%
(3)=(1-2) Epargne de gestion	173,5	179,6	174,8	193,3	159,3	-17,6%
(4) Frais financiers liés à la dette bancaire	0,1	0,6	0,5	1,1	1,5	35,6%
(5)=(3-4) Epargne brute	173,4	179,1	174,3	192,2	157,8	-17,9%
(6) Recettes définitives d'investissement	49,6	44,2	43,1	43,5	50,7	16,5%
<i>dont participations et subventions reçues</i>	49,5	43,6	42,3	42,4	50,4	19,0%
<i>dont autres recettes définitives</i>	0,2	0,6	0,7	1,2	0,3	-73,9%
(7)=(5+6) Financement propre disponible	223,1	223,3	217,4	235,7	208,5	-11,5%
(8) Dépenses d'investissement	225,7	235,8	249,5	241,7	231,2	-4,4%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	125,9	139,2	159,3	169,9	132,9	-21,8%
<i>dont subventions d'équipement</i>	89,2	89,2	89,4	68,4	80,1	17,2%
<i>dont autres dépenses d'investissement</i>	10,6	7,3	0,9	3,4	18,1	425,8%
(9) Remboursement du capital de la dette	104,9	94,5	103,5	93,2	82,0	-12,0%
(10)=(8+9-7) Besoin de financement	107,6	106,9	135,6	99,3	104,6	5,4%
(11) Emprunt	107,7	101,5	134,0	123,2	95,0	-22,9%
Fonds de roulement au 1er Janvier	62,0	61,6	57,3	55,6	79,5	
Fonds de roulement au 31 décembre	61,6	56,2	55,6	79,5	69,9	
Variation de fonds de roulement	-0,4	-5,4	-1,6	23,9	-9,6	
Encours de la dette au bancaire 31 décembre*	109,1	116,1	146,7	176,6	189,6	7,4%

*y compris OCLT

Département de l'Isère et "organismes satellites" (données 2017)

